

# Rôle et actions de la convention

Acquérir de véritables outils pour l'appropriation des enjeux à la problématique du handicap.

La sensibilisation et la formation de nos militants sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, permettent à nos élus, institutions représentatives du personnel et militants une meilleure approche de ces problématiques ainsi qu'une connaissance approfondie des lois et dispositifs.

Notre action sur le terrain joue un rôle essentiel notamment pour :

- les conseils aux salariés et l'accompagnement de situations individuelles ou collectives.
- la participation aux CE DP CHSCT DS
- les négociations annuelles obligatoires

**Améliorer la qualité de la vie syndicale**

# Vos interlocuteurs

• Alain Fournès - Référent HANDICAP  
7, place du fer à cheval 31300 Toulouse  
Tél. : 06 75 02 22 29  
mail : alainfournes@gmail.com

• Lionel Pastre  
Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du fer à cheval 31 300 Toulouse  
Tél. : 05 61 23 35 52  
mail : cgt.crimp@orange.fr  
Site : www.cgt-midipyrenees.com

- Les Unions départementales
  - Ariège
  - Aveyron
  - Haute-Garonne
  - Hautes-Pyrénées
  - Gers
  - Lot
  - Tarn
  - Tarn-et-Garonne



# Convention AGEFIPH

**un partenaire utile  
pour notre  
mouvement syndical**



# AGEFIPH

Depuis 2001 le Comité Régional sensibilise, forme et accompagne les militants CGT. Le handicap concerne une personne sur deux. Le monde du travail n'échappe pas à la règle.

Le travail est aussi à l'origine de bons nombres de handicaps.

## Historique

Les référents AGEFIPH CGT du Comité Régional Midi-Pyrénées furent :

- Jacques SANS de 2001 à 2004
- Marie-Aline LALANE de 2004 à 2007
- Jacques MAREK de 2007 à 2013
- Yolande GUINLE de 2013 à 2014

Le 1er juillet 2015 une nouvelle convention est signée entre l'AGEFIPH et le comité régional CGT Midi-Pyrénées.

Les 8 UD CGT de Midi-Pyrénées sont associées à sa mise en œuvre.

Les militants CGT sont de plus en plus sollicités par des problèmes liés à la santé au travail, aux inaptitudes et au handicap.

## La convention prévoit :

- La coordination et le suivi des actions CGT pour le maintien dans l'emploi, la prise en compte, dans les NAO..., des personnes en situation de handicap
- 10 journées d'échanges dans les unions départementales CGT
- 5 réunions du groupe de travail (formation santé travail handicap)
- 1 initiative Régionale
- 15 journées d'étude (formation) soit 3 par département dans les grandes entreprises ou par union locale avec la participation de 10 militants.
- 24 visites suivies et actions de contact. (Présentation lors des assemblées ou des commissions exécutives des unions départementales CGT)
- 100 % prise en charge des pertes de salaires (sur présentation de l'attestation employeur)

Cette convention est un outil au service de notre démarche CGT et de nos objectifs revendicatifs, pour gagner le droit à l'emploi, pour toutes et tous, sans discrimination.

## Qui est l'AGEFIPH ?

Une association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes Handicapées, a été créée par la loi sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées du 10 juillet 1987, qui instaure l'obligation d'emploi.

Association gérée par les représentants des salariés, employeurs et personnes handicapées, l'AGEFIPH est investie d'une mission de service public.

## Sa mission ?

La gestion des contributions financières versées par les entreprises privées de 20 salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi de personnes handicapées, l'AGEFIPH a pour mission de développer l'insertion professionnelle des personnes handicapées et leur maintien dans l'emploi dans les entreprises du secteur privé, dans le milieu ordinaire du travail.

Pour plus d'info :  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)